



SIGNALEMENT ET CONDUITE À TENIR EN CAS DE CHALEUR

Article R4463-6 du Code du Travail

CANICULE – QUE FAIRE EN CAS DE MALAISE OU DE SIGNES D'ALERTE ?

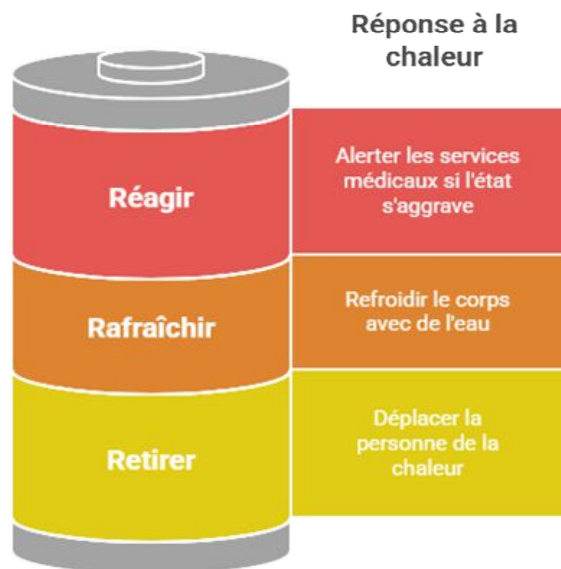
1. RECONNAITRE LES SIGNES D'ALERTE

Comprendre la gravité des symptômes liés à la chaleur, du léger au critique



2. REAGIR IMMEDIATEMENT (REFLEXE 3R)

Étapes de réponse à la chaleur, de l'intervention initiale à l'aide médicale



3. SIGNALEMENT

☐ Signalement pour ma situation personnelle

☐ Travailleur isolé

☐ Signalement réalisé par un collègue (constat d'un salarié en souffrance)

☐ Autre (à préciser dans observations)

Date et heure :

Observations :

4. QUI ALERTE ?

SITUATION

Malaise léger

Malaise + Perte de connaissance ou confusion

QUI PREVENIR ?

Responsable de site ou SST

SAMU (15) immédiatement

NUMEROS D'URGENCE INTERNE

FONCTIONS

NOMS ET PRENOMS

TELEPHONE

Responsable Sécurité :

Référent Santé Sécurité au Travail :

Salarié Sauveteur Secouriste au Travail :